

## AVANT-PROPOS

Entrepris dans le cadre du colloque organisé pour le 9<sup>e</sup> centenaire de la fondation de Bellevaux, ce recueil entend mettre en lumière la remarquable richesse des archives médiévales de l'établissement, et tout spécialement pour le premier siècle de l'existence de cette abbaye dont la fondation précoce initie l'implantation cistercienne en terre comtoise. Or, en dépit de l'abondance de ses sources (la présente édition en témoigne pour le XII<sup>e</sup> siècle et le début du XIII<sup>e</sup>), l'histoire de Bellevaux pour cette période n'a pas encore été traitée avec toute l'ampleur à laquelle on pourrait s'attendre<sup>1</sup>.

Certes, dans la bibliographie relative à Bellevaux dressée en 1998<sup>2</sup>, se signalent, à cet égard, deux travaux spécifiques, la thèse d'École des chartes d'Anne-Marie Aubert<sup>3</sup> et le mémoire de maîtrise de Jean-Pierre Redoutey<sup>4</sup>. Mais, œuvres d'apprentissage du métier d'historien, de surcroît inédits et nécessairement vieilliss, ils sont loin d'épuiser le sujet, d'autant que celui-ci a été renouvelé depuis quelques années par l'archéologie, particulièrement active ici<sup>5</sup>.

L'heure semblait donc venue de contribuer à un renouveau de la recherche en rassemblant l'ensemble de la documentation écrite traditionnelle, c'est-à-dire les actes de la pratique (les archives) qui nous sont parvenus du premier siècle de l'abbaye, d'où qu'en proviennent les éléments (fonds de Bellevaux principalement, dont on lira plus loin les vicissitudes, mais aussi, dans quelques cas, fonds extérieurs conservés tant aux Archives départementales de la Haute-Saône qu'aux Archives du Doubs, du Jura, de la Côte-d'Or et même du Vatican) et quels que soient les canaux de leur tradition (originaux, cartulaires, copies isolées). Précisons que seuls les documents conservés sont ici pris en compte, les actes perdus auxquels ils peuvent se référer ou qu'ils peuvent laisser supposer étant exclus, contrairement à la règle suivie pour certains registres<sup>6</sup>.

Ainsi trouvera-t-on ici, dans l'ordre chronologique, tous les actes qui ont pu être repérés des origines de l'abbaye (1119) à la fin de l'épiscopat d'Amédée de Dramelay (1220), et même deux actes de peu postérieurs à celui-ci, mais qu'il nous a semblé utile de retenir en raison des premiers liens

1. Un résumé succinct de l'histoire de Bellevaux et de ses sources, axé sur la période médiévale, figure dans Bernard de Vregille, R. Locatelli et G. Moysse, *Gallia Pontificia. La Papauté et les églises et monastères en France avant 1198. I. Diocèse de Besançon*, Göttingen, 1998, p. 259-262.

2. *Ibid.*, p. 259, à compléter par le mémoire de maîtrise (inédit) d'Angélique Henriot, *Notre-Dame de Bellevaux : une abbaye cistercienne franc-comtoise*, Besançon, 2003 (soutenu en histoire médiévale, repose en fait essentiellement sur les visites de l'abbaye des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles). Bien entendu, les *Actes* du colloque publiés en même temps que le présent recueil, constituent le plus récent apport d'ensemble à l'historiographie de Bellevaux.

3. *Histoire et développement économique d'une abbaye cistercienne. Bellevaux en Franche-Comté (du XII<sup>e</sup> à la fin du XVI<sup>e</sup> s.)*, thèse École nat. chartes, 1926, ms, dont un exemplaire est conservé à la Bibl. mun. Besançon (Fonds de l'Académie, 4) et une photocopie aux Arch. dép. Haute-Saône (in-4° 1078).

4. *La société en Franche-Comté aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles d'après le cartulaire de l'abbaye de Bellevaux*, Mém. maîtrise lettres Besançon, 1968, dact., dont un exemplaire est conservé aux Arch. dép. Haute-Saône (in-4° 935).

5. Tout dernièrement : Nathalie Bonvalot, « Par Monts et par Vaux. Enquête sur les granges de l'abbaye cistercienne de Bellevaux », dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, nouvelle série n° 59, 2017, p. 73-94.

6. Ainsi pour *Gallia Pontificia*, *op. cit.* : s'agissant de Bellevaux, sur quelque 53 actes répertoriés, 9 sont déduits d'autres actes.

qu'ils attestent avec le tout nouvel empire latin d'Orient, par l'intermédiaire de seigneurs de La Roche, établis à Athènes, et de la fille de Bellevaux, fondée à Laurum/Daphni. Outre les actes intéressant directement les affaires de Bellevaux, pris en compte chacun intégralement, nous avons aussi répertorié, généralement par extraits ou simple analyse, quelques actes dans lesquels l'abbé est mentionné comme requis pour des affaires extérieures à son abbaye, souvent comme délégué au règlement d'un litige, autrement comme témoin. Ces actes permettent en effet de jalonner les abbatiats et aussi de mesurer l'audience des abbés auprès des autorités extérieures. Ont enfin été signalées, par leur objet seulement, les diverses décisions (*statuta*) du Chapitre général de Cîteaux qui concernent Bellevaux durant la période et qui s'échelonnent de 1190 à 1215.

L'étude de la diplomatique même des actes ici rassemblés serait évidemment des plus souhaitables, mais elle ne pouvait être entreprise à l'occasion de la présente publication. On se bornera à suggérer quelques pistes. D'abord, du point de vue de la tradition des actes, il faudrait examiner les rapports entre les actes retenus dans les cartulaires et ceux connus par ailleurs, de même que les variantes entre originaux et copies dans les cartulaires ou entre copies d'un même acte dans ceux-ci, tout cela pour mieux comprendre les conditions d'élaboration des corpus de chacun des deux cartulaires. À titre indicatif, on trouvera dans ce recueil des éléments pour un tel examen : un tableau synoptique met en relation les actes utilisés par le « petit cartulaire » avec ceux copiés dans le « grand » et les originaux, et l'annotation de certains actes signale les variantes entre les versions données, selon les cas, par les originaux et l'un ou l'autre des deux cartulaires. Quelques chirographes aussi seraient à prendre en considération. La chronologie pourrait également trouver matière à étude : ainsi, s'agissant du terminus utilisé pour le commencement de l'année, quelques actes des toutes premières décennies de Bellevaux nous semblent relever du style de la Nativité, sans que l'on puisse en déduire l'emploi général de ce style localement, faute d'éléments probants dans la très grande majorité des documents. Cette question demanderait évidemment à être approfondie par une enquête systématique dans d'autres chartriers. Du point de vue des expéditeurs, le recueil offre bien entendu une large typologie à explorer, du solennel privilège pontifical à la simple charte épiscopale (parfois développée aux dimensions d'une véritable pancarte, voire d'un assemblage de plusieurs pancartes, notamment le « petit cartulaire »), en passant par de pointilleux comptes rendus de jugements ecclésiastiques, ou, du côté des laïcs, du diplôme princier à la modeste notice seigneuriale. Il n'est pas jusqu'à la sigillographie qui ne trouverait à s'appliquer ici, quelques beaux exemplaires de sceaux s'étant bien conservés. Enfin, il ne faudrait pas esquiver la question de l'authenticité même de certains actes, notamment dans le contexte du schisme victorin (1159-1177) et de ses séquelles, qui incitèrent par exemple Clairefontaine à glisser dans son chartrier plusieurs documents recomposés de cette période, durant laquelle la position de Bellevaux est en fait mal connue.

Aux actes particuliers proprement dits (dont quelques spécimens font l'objet de reproductions photographiques rassemblées en un cahier spécifique

du présent recueil) nous avons joint le censier de l'abbaye tel qu'il figure en tête du « grand cartulaire ». Sans doute est-il lacunaire de son début et postérieur à la stricte période couverte par les actes ici retenus. Mais, datant au plus tard de l'époque de compilation du cartulaire (début XIV<sup>e</sup> siècle), il n'en constitue pas moins le plus ancien document récapitulatif des revenus de Bellevaux et, comme tel, mérite d'être publié. Nous nous y sommes donc résolus, sans faire l'impasse sur de nombreuses difficultés de compréhension résultant, pour la plupart, des corrections ou mises à jour apportées à certaines notices dans la suite du Moyen Âge. Désormais accessible sur le site internet des Archives départementales de la Haute-Saône (comme l'ensemble du cartulaire), on pourra se reporter facilement au document même pour en juger.

Dans le recueil ainsi constitué, les documents retenus sont tous écrits en latin, ayant été conçus avant la diffusion de l'usage scripturaire du français dans les actes de la pratique, à l'exception de certains passages du censier, plus tardif, où la langue vernaculaire affleure (et même s'impose pour quelques notices plus récentes). Aussi, pour en faciliter la compréhension à nos contemporains, de plus en plus rarement au fait de cette langue morte, avons-nous cru utile de faire suivre chaque document de sa traduction en français moderne (y compris pour les passages en français médiéval). Nous nous expliquons plus loin sur la façon dont nous avons conçu cet exercice et surtout sur ses limites, qui font de notre prestation un simple essai, hautement perfectible.

Dernier aveu d'insuffisance de notre entreprise : dans nombre de cas, faute de pouvoir poursuivre indéfiniment nos investigations, nous avons renoncé à certaines précisions, telles que datation d'un acte laissée très approximative, ou identification non aboutie d'un toponyme. Seules des recherches plus systématiques sur les carrières des dignitaires locaux figurant dans les actes en cause, notamment comme témoins, devraient, par de judicieux croisements de dates, permettre d'affiner encore telle ou telle datation. De même, des enquêtes plus approfondies en matière de microtoponymie pourraient permettre d'élucider certaines des identifications qui nous ont résisté : faute d'un index véritable, un tableau alphabétique des principaux lieux nommés dans les documents (avec leur localisation) permet, en annexe, de repérer ces cas. Autre index qui fait ici défaut, celui des personnages cités par les documents. La tâche nous est apparue ici encore trop lourde, qui, pour être exhaustive et réellement utile, obligeait à relever tous les noms, et spécialement ceux des témoins, si révélateurs de l'entourage des auteurs ou bénéficiaires des actes, à tenter, face à des orthographes fluctuantes, de départager d'éventuels homonymes ou de nous risquer à des assimilations hasardeuses.

On aura compris que, désireux de ne pas retarder outre mesure la publication du recueil par excès de perfectionnisme, nous le livrons au public en l'état, avec le ferme espoir que les travaux des spécialistes qui voudront bien y recourir permettront d'en rectifier toutes les imperfections. Celles-ci, du reste, auraient été plus nombreuses encore sans les remarques avisées dont Benoît Chauvin a bien voulu nous gratifier çà et là : nous lui en sommes profondément reconnaissants.

Il nous reste à remercier vivement les Archives départementales dépositaires des actes édités ici pour les facilités et aides qu'elles nous ont consenties sans réserve tout au long de nos investigations, au premier chef en Haute-Saône, mais aussi dans le Doubs et le Jura.